

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ D'AUMOND**  
**Procès-verbal 2 octobre 2019**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 2 octobre 2019, à compter de 19 h et à laquelle étaient présents :

M. Barry Ardis  
Mme Anne Lévesque

M. Robert Piché

Absences : M. Alphée Moreau  
Mme Ariane Guilbault  
M. Denis Charron

Sous la présidence de M. le Maire suppléant Mario Langevin. Assiste à la rencontre, Mme Julie Cardinal, directrice générale à titre de secrétaire d'assemblée.

**1. Ouverture de l'assemblée**

**1.1 Vérification du quorum**

**2019-10-A4034      Ouverture de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller Robert Piché, et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 00.

Adoptée.

**2019-10-A4035      Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Anne Lévesque, et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de la séance**

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

**2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure**

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2019 ;

**3. Comptes payables**

- 3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (septembre 2019) ;

4. **Incendie et sécurité publique**

4.1 Formation des pompiers volontaires – Programme d'aide financière ;

5. **Voirie**

5.1 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

6. **Loisirs et culture**

7. **Hygiène du milieu et Environnement**

8. **Urbanisme, Développement et Industrie**

8.1 Avis de motion – Modification du règlement de zonage – Ajout d'usage F4 dans les zones F104-F116 et F117 ;

8.2 Adoption du 1er projet - Règlement numéro 2019-03 modifiant le règlement de zonage 160 de la municipalité d'Aumond visant l'ajout d'usage F4 dans les zones F104 – F116 et F117

9. **Administration**

10. **Varia**

11. **Maire et conseillers/conseillères**

12. **Correspondance**

13. **Période de questions**

14. **Levée de l'assemblée**

Adoptée.

2. **Adoption des procès-verbaux**

**2019-10-A4036**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2019**

Il est proposé par le conseiller Barry Ardis, et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2019, tel que rédigé.

Adoptée.

3. **Comptes payables**

**2019-10-A4037**

**Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer**

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 30 septembre 2019 totalisent 167 821.47 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer : 119 974.48 \$  
Comptes payés : 24 203.93 \$  
Salaires : 23 643.06 \$

Chèque ou prélèvement annulé : Aucun

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseil Robert Piché et résolu unanimement par tous les conseillers et conseillères d'approuver, tel que déposées, les listes des déboursés.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Julie Cardinal  
Directrice générale

4. **Incendie et sécurité publique**

**2019-10-A4038**

**Formation des pompiers volontaires – Programme d'aide financière**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

**Attendu que** la municipalité d'Aumond désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

**Attendu que** la municipalité d'Aumond prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Barry Ardis et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

## 5. Voirie

### 2019-10-A4039

#### Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023

**Attendu que :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par le conseiller Robert Piché et unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

- La municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 01 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Julie Cardinal  
Directrice générale

6. **Loisirs et culture**
7. **Hygiène du milieu et Environnement**
8. **Urbanisme, Développement et Industrie**

**Avis de motion – Modification du règlement de zonage – Ajout d’usage F4**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Anne Lévesque, qu’à une séance ultérieure, un règlement concernant la modification du règlement de zonage pour l’ajout de l’usage F4 dans les zones F104-F116 et F117, sera présenté pour adoption et le projet de règlement est déposé.

En conformité avec l’article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j’avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

---

Anne Lévesque  
Conseillère siège no : 6

**2019-10-A4040**

**Adoption du 1<sup>er</sup> projet - Règlement numéro 2019-03 modifiant le règlement de zonage 160 de la municipalité d’Aumond visant l’ajout d’usage F4 dans les zones F104 – F116 et F117**

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donnée pour le projet de Règlement numéro 2019-03 modifiant le règlement de zonage 160

de la municipalité d'Aumond visant l'ajout d'usage F4 dans les zones F104 – F116 et F117 ;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne Lévesque et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le premier projet du Règlement numéro 2019-03 modifiant le règlement de zonage 160 de la municipalité d'Aumond visant l'ajout d'usage F4 dans les zones F104 – F116 et F117.

Adoptée.

9. **Administration**
10. **Varia**
11. **Maire et conseillers**
12. **Correspondance**
13. **Période de questions**
14. **Levée de l'assemblée**

**2019-10-A4041**      **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par la conseillère Anne Lévesque, et il est résolu à l'unanimité de procéder à la levée de la présente séance, à 19 h 10.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Mario Langevin  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Julie Cardinal  
Directrice générale